

Mise à disposition de bois énergie auprès des citoyens par les communes, une formation des Communes forestières

Madame, Monsieur,

La pratique de l'affouage a connu ces derniers temps un regain d'intérêt face à la hausse du prix des énergies fossiles. Pour rappel le principe de l'affouage est de proposer aux habitants une partie du bois issu de la forêt communale pour leurs besoins de chauffage. Cette pratique est répandue dans le département des Hautes-Alpes mais peut vite poser des difficultés.

En effet, d'après plusieurs retours d'expérience la mise en œuvre de l'affouage peut poser des difficultés pour la commune : sécurité des affouagistes, qualité des coupes faute d'équipement des affouagistes, retard dans la récolte des bois ...

La commune est tenue pour responsable pour tout ce qui est lié à cette pratique, c'est pourquoi l'association des Communes forestières propose cette formation en appui aux collectivités pour échanger sur les modalités de mise en œuvre.

Les pratiques de l'affouage évoluent et peuvent impliquer des changements pour la commune. Un accompagnement des Communes forestières permet ainsi d'instaurer les bonnes pratiques d'affouage, en partenariat avec l'ONF.

Lors de la session de formation du 21 mars prochain, les différentes pratiques seront présentées aux élus présents. L'Office national des forêts et l'équipe des Communes forestières interviendront également sur la réglementation de cette pratique et son organisation.

Communes forestières des Hautes-Alpes

CONTACT

Marine OLIVEIRA — Chargée de communication

07 57 08 16 22 · marine.oliveira@communesforestieres.org